Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 22 (1934)
Heft: 5

Artikel: L'ordre de citeaux
Autor: Pittet, Romain
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-817745

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ANNALES FRIBOURGEOISES
ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
DU CANTON DE FRIBOURG
XXIIme Année No 5 Septembre-Octobre 1934

L'ORDRE DE CITEAUX [1]

par l'abbé ROMAIN PITTET,
Professeur d'histoire au Grand Séminaire.

L'Ordre de Cîteaux est l'une des branches de l'arbre monastique planté par saint Benoît; il est une réforme de l'Ordre bénédictin. Le fondateur en fut Robert, Abbé de Molesmes. Né en Champagne, vers 1027, fils d'une famille noble, il entra, à l'âge de 15 ans, à l'abbaye de Moutier-la-Celle dont il devint plus tard le prieur. Il abandonna cette charge pour monter sur le siège abbatial de Saint-Michel de Tonnerre. C'est alors qu'il entra en contact avec des ermites du bois de Colan, ou Colane, près de Tonnerre; il entretint avec eux des relations assez suivies pour que ces pieux solitaires pussent un jour le prier d'accepter la direction de leur petite communauté. Mais Robert déposa la dignité d'Abbé pour rentrer dans son monastère de Moutier-la-Celle où il vécut comme un simple religieux. Alors, les ermites de Colan, qui ne l'avaient pas perdu de vue, le demandèrent à Rome comme supérieur. Le pape Grégoire VII accéda à leur désir et l'Abbé de Moutier autorisa Robert à rejoindre les ermites qui le réclamaient. Il quitta donc son couvent pour Colan, vers l'année 1074.

---

[1] L'histoire de l'Abbaye de la Fille-Dieu que M. le Dr Romain Pittet a réservée aux « Annales fribourgeoises », s'ouvre par deux chapitres sur l'histoire générale de l'Ordre de Cîteaux. C'est le premier des deux que nous présentons aux lecteurs. *(Réd.)*

Dès 1075, la colonie décida de fonder un monastère et s'installa à Molesmes le 20 décembre de cette année.

Les premières années furent dures pour la communauté ; vers 1090 cependant, la situation matérielle du couvent s'était améliorée et la charité des seigneurs et des fidèles du voisinage avait assuré le pain quotidien des moines. La communauté se développa, des vocations se présentèrent, si bien que la colonie essaima à Aulps, alors dans le diocèse de Genève. Cette fondation était peut-être prématurée ; en tout cas, elle priva l'abbaye-mère d'un groupe de ses meilleurs sujets. On suivait à Molesmes la Règle de saint Benoît. Peu à peu, on y introduisit certaines mitigations en vigueur dans les autres monastères, touchant le travail manuel et la nourriture. Les plus fervents des religieux, ceux qui avaient vécu les heures difficiles de la fondation, regrettèrent ces adoucissements et Robert partageait leur manière de voir. Mais la majorité voulait s'en tenir à des usages que la tradition avait consacrés. C'est ainsi qu'à Molesmes, comme ailleurs, l'aisance créée par le travail des premiers moines et favorisée grandement par les nombreuses donations des fidèles, ébranla la discipline monastique. Les religieux abandonnèrent bientôt le travail manuel, qui n'était plus nécessaire pour les faire vivre et un certain relâchement s'introduisit dans la nourriture et le vêtement. Ce mouvement de décadence ou d'attiédissement fut encore favorisé par l'entrée au couvent de novices qui étaient moins soucieux de pauvreté et de pénitence que les ermites venus de Colan ; ils ne contribuèrent pas à maintenir l'esprit primitif de la communauté. Les communications avec l'extérieur devinrent de plus en plus fréquentes ; les gens du monde venaient à l'abbaye ; le duc de Bourgogne y séjournait parfois avec sa cour. Le silence risquait de n'être plus qu'un pieux souvenir.

Ce fléchissement notable de la discipline inquiéta bientôt les religieux désireux de perfection ; ils s'ouvrirent de leurs craintes à l'Abbé Robert. Ce dernier se retira alors dans une propriété située à quelque distance du monastère ;

il fut suivi dans cette retraite par le prieur Aubri ou Albéric, Etienne Harding et quelques religieux las d'être sans cesse molestés par leurs confrères ennemis « des nouveautés ». Les deux partis finirent cependant par s'entendre ; on fit la paix ; elle ne fut pas de longue durée, car les discussions continuèrent. Un jour, l'Abbé, le prieur et quelques moines partirent de Molesmes pour se rendre à Lyon. Ils allaient exposer leur situation au légat du pape. L'archevêque de Lyon, Hugues de Romans, approuva leur désir de vivre d'une manière plus conforme à la Règle de saint Benoît. Il entra pleinement dans leur vues et leur accorda l'autorisation de se retirer à l'endroit qu'ils choisiraient eux-mêmes. Robert résigna la dignité abbatiale de Molesmes. Il se mit en quête d'un terrain propice pour sa nouvelle fondation. Il s'arrêta dans une vaste solitude, presque dans un désert, située à quatre lieues de Dijon, appelée Cîteaux. Molesmes était dans le diocèse de Langres ; Cîteaux se trouvait dans l'évêché de Chalon-sur-Saône et dans le duché de Bourgogne. Robert sollicita donc de l'évêque de Chalon et du duc Eudes Ier la permission de s'installer à Cîteaux. Il obtint aussi le consentement du propriétaire de la forêt au milieu de laquelle la communauté allait s'établir, le vicomte Rainaud ou Rainard de Beaune qui céda, pour la rémission de ses péchés et le repos de l'âme de ses ancêtres « au seigneur Robert et aux frères qui, avec lui, désiraient observer la règle de saint Benoît plus étroitement et plus parfaitement qu'ils ne l'avaient fait jusque là » une partie de la terre de Cîteaux. C'est ainsi que, dans l'acte même de donation du terrain à bâtir, on constate que le but de la nouvelle fondation était le retour à l'observance stricte de la Règle bénédictine. La notice relative à la fondation déclare que Rainaud fit don de cette terre « d'abord à Dieu et à la Bienheureuse Marie, Mère de Dieu et toujours Vierge en l'honneur de laquelle ce lieu fut consacré ». Ainsi la dévotion à la Sainte Vierge, caractéristique de l'Ordre cistercien, apparaît déjà au berceau de l'Ordre.

Les religieux quittèrent Molesmes. Arrivés à Cîteaux, ils durent se rendre compte des travaux pressants qui les attendaient, car le lieu choisi était couvert de forêts et d'épines et peuplé de bêtes sauvages. Les moines s'en réjouirent ; cet endroit était très difficilement accessible aux gens du monde et favorisait l'exécution de leur projet de retourner à la stricte observance de la Règle. C'est pourquoi la tradition s'établira dans l'Ordre de Cîteaux d'installer des monastères loin des centres peuplés, dans les forêts, dans les vallées sauvages et profondes. Les religieux, après avoir défriché un coin de terre, construisirent une modeste maison de bois ; ce fut le « Novum Monasterium », le Nouveau monastère, comme on l'appelait alors. Le Grand Exorde nous apprend que le couvent de Cîteaux vit le jour le 21 mars 1098, en la fête de saint Benoît, qui coïncidait cette année là avec le dimanche des Rameaux. Il y avait, non loin de cet endroit, une église dont le vicomte Rainaud était collateur. Il fit abandon de cette église aux religieux et « renonçant absolument à tous ses droits sur elle, la leur laissa pour le service divin ». Il est probable que cette église ne leur fut pas donnée à titre de bénéfice, car, dans ce cas, ils l'auraient refusée, la Règle interdisant d'accepter des bénéfices ecclésiastiques ; ils ne la reçurent que pour leur propre usage, en attendant la construction d'un oratoire convenable auprès du monastère.

La nouvelle fondation était évidemment plongée dans une grande pauvreté. L'archevêque-légat Hugues de Romans la recommanda au duc Eudes de Bourgogne. Ce dernier manifesta tant de bienveillance à l'égard des moines qu'il estimait grandement, il se montra si libéral envers eux, que c'est à lui, et non pas à Rainaud de Beaune, que fut attribué le titre de fondateur de Cîteaux. Eudes fit achever à ses frais le monastère de bois, acheta pour les religieux le reste du vaste domaine de Cîteaux et pourvut pendant longtemps aux nécessités les plus immédiates du couvent. Robert fut installé comme Abbé du Nouveau Monastère par l'évêque Gauthier de Chalon-sur-Saône.

Entre la fin de l'année 1098 et le mois de juillet 1099 eut lieu la dédicace de l'église, construite aux frais du duc de Bourgogne. Elle fut dédiée à la Sainte Vierge et consacrée par l'évêque de Chalon, en présence du vicomte Rainaud de Beaune, du duc Eudes de Bourgogne et d'autres seigneurs du voisinage.

Mais l'abbaye de Molesmes, qui avait été privée, par l'exode des premiers religieux de Cîteaux, d'une partie au moins de ses meilleurs sujets, se trouvait dans une situation très pénible et fort critique. A l'intérieur, les dissenssions entre les moines partisans d'une sévérité plus grande et les moines désireux d'une discipline plus douce continuaient. A l'extérieur, le départ de Robert et de ses compagnons avait compromis la réputation du couvent. Les moines comprirent que leur salut se trouvait dans le retour de Robert à Molesmes. Aussi envoyèrent-ils à Rome une délégation pour remettre au Pape Urbain II une supplique à cet effet. Un concile devait se tenir à Rome, la troisième semaine après Pâques de l'an 1099. La requête, présentée au concile, fut appuyée par plusieurs évêques et Abbés et les délégués de Molesmes obtinrent un décret par lequel le Pape remettait l'affaire du retour de Robert à son ancien couvent entre les mains du légat Hugues de Romans. Voici la lettre d'Urbain II : « Urbain, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre vénérable frère et co-évêque Hugues, vicaire du Saint-Siège, salut et bénédiction apostolique. Nous avons reçu dans le concile les pressantes réclamations des Frères de Molesmes demandant, avec de grandes instances, le retour de leur Abbé. Ils disaient que la religion est détruite dans leur maison et que l'absence de cet Abbé leur attire la haine des seigneurs et des populations voisines. Cédant aux prières de nos frères, nous faisons savoir par la présente lettre à votre Dilection qu'il nous serait agréable, si cela est possible, que cet Abbé revienne du désert dans le monastère. Si ce retour ne peut avoir lieu, prenez soin que ceux qui aiment le désert y demeurent en paix et que ceux qui sont dans le monastère

observent la discipline régulière. « L'archevêque-légat Hugues, ne voulant pas supporter tout seul la responsabilité d'une décision aussi grave, réunit un synode à Anse ; on y décida de demander à Robert de quitter Cîteaux pour rentrer à Molesmes. Robert s'exécuta promptement, délia ses moines de leur promesse d'obéissance, et remit sa crosse à Gauthier, évêque de Châlon. Quelques religieux de Cîteaux « qui n'aimaient pas le désert », qui trouvaient la vie trop rude au Nouveau Monastère, accompagnèrent Robert dans son retour. Il semble d'ailleurs que Robert fût plutôt satisfait de quitter Cîteaux. Les moines le lui reprochèrent amèrement, et ce n'est qu'au XIIIme siècle qu'on lui reconnaîtra le titre de fondateur de l'Ordre de Cîteaux. Jusque là, on mentionne toujours comme premier Abbé de Cîteaux saint Albéric.

Le successeur de Robert fut, en effet, le prieur de Cîteaux : Albéric ou Aubri. C'est lui qui donna au Nouveau Monastère son organisation définitive et qui posa les bases de la législation cistercienne. Pour assurer la fondation, il voulut la faire approuver par le pape. Dans cette intention il députa auprès de Pascal II deux religieux et le Pape, par la bulle « Desiderium quod » du 19 octobre 1100, confirma l'abbaye de Cîteaux et la prit sous la protection du Saint-Siège. Le privilège de l'exemption mettait les cisterciens à couvert de toute molestation, tant des ecclésiastiques que des laïques. Enfin, le Pape ordonnait de maintenir le genre de vie adopté et interdisait formellement à qui que ce soit d'y rien changer. C'était là une question capitale. Albéric est l'auteur des « Instituta monachorum cisterciensium de Molismo venientium » : Instituts des moines cisterciens venus de Molesmes. Tout l'esprit de saint Benoît y revit : pénitence, pauvreté, obéissance, travail, fuite du monde, charité en sont les traits distinctifs. Ils forment la base de la vie cistercienne qui est la fidélité rigoureuse à la Règle de saint Benoît. L'abbatiat d'Albéric dura huit années ; le saint Abbé mourut le 26 janvier 1108. Il est le véritable fondateur de Cîteaux.

A la tête de la communauté fut placé alors Etienne Harding, Anglais d'origine. En rentrant d'un voyage à Rome, il se fit moine à Molesmes. Le Grand Exorde dit qu'il était d'une admirable sainteté, « orné de toutes les vertus, aimant passionnément la pauvreté dont il était un très fidèle observateur ». Son abbatiat fut fécond. Il assura l'avenir de l'Ordre par cet admirable Charte de charité restée célèbre parmi les codes monastiques. Il peut revendiquer aussi la gloire, et elle n'est pas mince, d'avoir formé l'illustre saint Bernard. Sa vie fut traversée par beaucoup d'épreuves ; l'ordre était diffamé ; Cîteaux était dans une indigence extrême ; le recrutement ne se faisait pas : l'austérité de la Règle arrêtait les vocations religieuses. Le saint Abbé craignait un échec de l'entreprise. Mais la situation ne tarda pas à s'améliorer : des bienfaiteurs eurent pitié de la détresse matérielle de l'Ordre naissant et le danger d'extinction fut supprimé le jour où Bernard de Fontaines entra à Cîteaux (1112) avec trente compagnons. Le Souverain Pontife Calixte II approuva la Charte de charité. Lorsqu'Etienne Harding mourut, en 1134, l'Ordre comptait plus de soixante-quinze abbayes. L'arrivée de Bernard permit en effet à la maison-mère d'essaimer. La Ferté (1113), Pontigny (1114), Clairvaux (1115), Morimond (1116) furent les quatre premières filles de Cîteaux. Les fondations se multiplièrent avec une rapidité étonnante ; saint Bernard créa, à lui seul, 68 couvents d'hommes. A la fin du XIIe siècle, l'Ordre cistercien comptait plus de cinq cents abbayes d'hommes.

En 1119, au Chapitre général, Etienne Harding publia la constitution de l'Ordre : la Charta charitatis. La Règle de saint Benoît ne contient que le plan d'organisation d'un monastère isolé. Rien n'y est prévu pour l'organisation d'un groupe de couvents. L'Abbé est maître chez lui ; les monastères sont indépendants les uns des autres. Cette grande liberté aboutit à la naissance d'une prodigieuse variété d'observances ; la Règle reçut une foule d'interprétations diverses. On pensa, au IXe siècle, à introduire une

certaine unité entre les maisons bénédictines ; mais il n'est pas question encore de la subordination d'un groupe de monastères à un autre monastère. Cluny réalisa la centralisation complète de ses maisons : son Abbé était tout-puissant. Pour l'Ordre, cette centralisation poussée à l'extrême présentait des inconvénients ; elle compromettait la vie de famille, confiait à un seul homme la direction d'un grand nombre de monastères. Si cet homme était intelligent ou saint, l'exercice de l'autorité unique assurait la prospérité de l'Ordre tout entier ; mais dans le cas contraire, la centralisation pouvait engendrer de graves conséquences.

Aussi Etienne Harding, au courant des maux amenés par la centralisation dans certains couvents clunisiens, chercha à en préserver l'Ordre nouveau. Il voulut aussi éviter les dangers que constituait pour les monastères leur isolement. Mais tandis que l'union des maisons de Cluny se faisait par la subordination sévère de toutes à la maison-mère, les cisterciens créèrent une organisation plus souple. La Règle de saint Benoît fut complétée par des coutumes que l'Abbé enseignait et faisait observer. Elles furent rédigées par saint Etienne Harding et portent le nom de Consuetudines ou Us de Cîteaux. Elles réglaient tout ce qui concerne le gouvernement de chaque maison. Les relations des maisons entre elles et leur organisation en Ordre furent fixées par la Charte de Charité. Chaque monastère put ainsi garder ses particularités ; il était soumis à la direction de son Abbé élu par les moines. Il était indépendant dans son administration et dans ses biens. L'Abbé est placé sous la surveillance du Père Immédiat, c'est-à-dire, de l'Abbé du couvent fondateur. Le Père Immédiat fait chaque année une visite canonique de ses filiales. Il a le droit de corriger les abus, de destituer les officiers incapables ou infidèles et même de déposer l'Abbé. L'Abbé de Cîteaux portait le titre d'Abbé général, mais ce titre était surtout honorifique, car l'Abbé général n'était guère plus que le « primus inter pares ». Il veillait sur les abbayes-filles de Cîteaux,

mais il était soumis lui-même à la surveillance des Abbés des quatre premiers monastères issus de Cîteaux: La Ferté, Pontigny, Clairvaux, Morimond qui accomplissaient la visite canonique et avaient le droit de déposer un Abbé indigne. L'Abbé général présidait le Chapitre général qui constituait l'autorité suprême de l'Ordre. C'est le Chapitre général qui contribua à maintenir dans un esprit commun les différentes familles de monastères. Par lui s'établissait la subordination réelle de tous les moines à la même discipline qui ne paralysait cependant pas la force d'extension et le développement de chaque couvent en particulier. L'organisation des couvents bénédictins, jusqu'à la Charte de Charité, avait un caractère monarchique, étendu par Cluny à toute la congrégation. Dans l'Ordre cistercien, ce caractère fut tempéré par la présence d'une constitution. La nouvelle communauté ressemblait à une monarchie constitutionnelle. Cette forme neuve d'association des monastères porta des fruits très heureux.

La grande expansion de l'Ordre cistercien tient à plusieurs causes. Elle est due, d'abord, à l'époque qui vit naître Cîteaux. Au début du XIIe siècle l'Ordre bénédictin donnait des signes sérieux de décadence provenant de la faiblesse humaine, de certains vices d'organisation, des relations trop fréquentes avec le monde, d'un relâchement de la discipline. Cîteaux se présente comme une réaction; par une organisation plus sage, il veut prévenir certains maux. « Il maintint l'esprit de famille dans les monastères, établit une fédération hiérarchique des abbayes, soumit tous les Abbés, celui de Cîteaux lui-même, à la juridiction du Chapitre général et plaça l'Ordre entier sous l'autorité d'une seule et même constitution écrite, acceptée par tous, et, par le fait même, à l'abri de toute interprétation arbitraire ». Cîteaux dut encore son succès au but que l'Ordre se proposait: faire revivre dans son intégrité la Règle de saint Benoît. Les âmes désireuses de perfection furent saisies par cet idéal et s'efforcèrent d'unir à une vie de pénitence et de prière une vie de travail. Enfin, l'Ordre eut

le bonheur de compter au nombre de ses enfants saint Bernard. Il est la grande gloire de Cîteaux. Cet homme a joué un rôle de premier plan dans l'Eglise et dans la société. Moine à 22 ans, Abbé à 25 ans, il se fit l'apôtre intrépide de la discipline cistercienne. Son éloquence enflammée, son austérité de vie, son pouvoir de thaumaturge en firent le grand prédicateur de l'époque et le grand pourvoyeur de l'Ordre. Partout où il passait, il suscitait de nombreuses vocations. On vit alors entrer à Cîteaux des gens de toutes conditions: des ecclésiastiques et des laïques, des réguliers et des séculiers, des nobles et des paysans. Beaucoup de religieux appartenant à d'autres Ordres, désireux d'une plus grande perfection, demandaient un asile favorable à cet Ordre très austère: saint Bernard ne se faisait aucun scrupule de les accepter. Cependant, il fut parfois contraint de se plier aux réclamations de certains Abbés qu'il ne put pas toujours convaincre de la légitimité du passage d'un Ordre religieux moins sévère dans celui de Cîteaux.

Il va sans dire que l'apparition du Nouveau Monastère provoqua les amères récriminations de plus d'une abbaye bénédictine à la vie plus ou moins relâchée; on ne voulait rien savoir de ces prétendus réformateurs. Les critiques parfois acerbes des cisterciens à l'adresse de Cluny ne contribuèrent pas au maintien ou au rétablissement de la paix. Le départ de nombreux moines noirs pour la maison des moines blancs créa une certaine animosité contre la nouvelle Observance. Personne n'ignore la longue polémique qui mit aux prises Pierre le Vénérable, Abbé de Cluny, et saint Bernard, Abbé de Clairvaux. Mais l'influence des monastères cisterciens sur les monastères bénédictins fut très réelle; bien des Abbés travaillèrent à réformer leur communauté par la pratique d'une pauvreté plus grande et l'observance d'une discipline plus régulière. Pierre le Vénérable, en particulier, tout en considérant l'exagération manifeste des attaques portées contre Cluny par saint Bernard ou ses confrères, reconnut aussi le bien-

fondé de beaucoup de critiques et se mit humblement au travail de la réforme de son monastère. En 1132, il convoqua même un Chapitre général à Cluny pour le troisième dimanche de carême. On y discuta la réforme de l'Ordre et Pierre le Vénérable promulgua des statuts dont l'application devait mettre fin aux désordres signalés par saint Bernard. Ce dernier sut d'ailleurs rendre justice au grand Abbé qui mena une lutte très dure contre les récalcitrants.

« La création de l'Ordre de Cîteaux, écrit Dom Berlière, fut le résultat d'une réaction due peut-être autant à une opposition à la centralisation clunisienne qu'à l'affaiblissement de la discipline qui s'était manifestée dans une partie de l'Ordre bénédictin. » En effet, Cluny était tout ; son Abbé détenait toute l'autorité ; de lui seul partaient toutes les initiatives. Il est certain aussi que la richesse et la puissance ont contribué à la décadence de la vie religieuse. Les moines et surtout les Abbés avaient des airs de grands seigneurs plus pénétrés parfois de l'esprit du monde que de l'esprit du Christ... Cîteaux, tout en se présentant comme l'interprétation authentique de la Règle de saint Benoît, incarnait cependant un idéal nouveau. Le monastère cistercien doit s'élever dans la solitude ; l'exploitation du domaine doit être son principal revenu. Cîteaux refuse les églises paroissiales, les villages, les serfs, les dîmes, les rentes foncières. Les moines doivent vivre de leur propre travail et non pas de la sueur des autres. C'est pourquoi le travail manuel, presque totalement abandonné à Cluny, fut remis en honneur : le moine cistercien partageait sa journée entre le travail et la prière. Ce genre de vie, très rude au début, ramena la simplicité dans la vie des communautés et l'esprit de pénitence y refleurit. Le cistercien était vraiment séparé du monde et tout était disposé dans la Règle pour l'en tenir toujours éloigné.

Cette interprétation était certes conforme à la lettre de la Règle de saint Benoît. Mais l'était-elle à l'esprit ou était-elle l'unique interprétation possible et légitime ? Il est difficile de remonter les siècles et il est impossible de vivre

au XIIe siècle comme on vivait au VIe, du temps de saint Benoît... Aussi, un siècle à peine se sera-t-il écoulé que plus d'un principe cistercien aura été sérieusement ébranlé. La réforme primitive ne durera pas longtemps et tout le long des siècles on verra surgir, de temps en temps, des réformes de la réforme. Au XIVe siècle, si malheureux pour l'Eglise, Benoît XII, pape cistercien, s'efforce de rendre à l'Ordre son ancienne grandeur. La commende, qui fait passer de nombreuses abbayes sous la direction d'Abbés étrangers à l'Ordre, de clercs séculiers et même de laïcs, des querelles intestines à propos de l'abstinence, la Réforme protestante, ont désagrégé l'Ordre cistercien. Presque tous les Papes, depuis Martin V à Paul V, se préoccupèrent de son relèvement. Mais le mal était grave ; l'intervention des Souverains Pontifes resta souvent sans effet auprès de nombreux Abbés. Les simples religieux furent parfois plus dociles et entreprirent, dans certains monastères, un redressement qui se fit malgré les supérieurs. Rome encouragea ces tentatives généreuses, mais cette réforme se fit aux dépens de l'unité de l'Ordre. C'est de cette réaction que naquirent les Congrégations, groupements de maisons qui se détachèrent pratiquement, sinon théoriquement, de l'Ordre. Rome érigea en congrégations indépendantes les monastères régénérés. Elles eurent leur moment de gloire en Espagne, en Aragon, en Portugal, en Toscane, en Italie, dans les deux Calabres. Ces congrégations étaient des Ordres qui suivaient la règle de Cîteaux sans reconnaître l'Abbé de Cîteaux pour leur supérieur général... La plus célèbre d'entre elles fut celle des Feuillants, fondée par Jean de la Barrière au pays de Toulouse. Mais au XVIIe siècle, un mouvement de réforme vit le jour au sein même de l'Ordre. Ce fut le mouvement de l'Etroite Observance. Il est incarné en France, dans le premier quart du siècle, par un Abbé de Clairvaux, Denis Largentier qui, chaque jour, s'en allait prier au tombeau de saint Bernard : « Que nous sert-il, mon saint Père, de posséder ici votre corps si nous ne possédons pas votre esprit, et pouvez-vous reconnaître pour

vos enfants ceux qui mènent une vie si différente de la vôtre ? » L'Etroite Observance s'étendit aussi à la Haute-Allemagne. Mais elle perdit peu à peu sa première ardeur ; d'ailleurs, elle n'était pas retournée à la manière de vivre très sévère des premiers cisterciens, du temps d'Albéric, d'Etienne Harding et de saint Bernard ; elle avait laissé subsister certaines mitigations apportées à la Règle. Mais le retour à Cîteaux primitif allait être réalisé par le monastère de la Trappe et le fameux Abbé de Rancé. Cette abbaye, fondée en 1120, fut incorporée à Cîteaux en 1148, avec la congrégation de Savigny dont elle faisait partie. En 1164, elle était tombée en commende ; parmi les dix religieux qu'elle comptait alors, se trouvait l'Abbé de Rancé. Il résolut de reprendre dans son monastère l'œuvre de Cîteaux. Malgré les contradictions et les calomnies, il mena son entreprise à bonne fin, si bien que pendant un certain temps la Trappe fut le centre du renouveau monastique. Son action se fit sentir sur l'abbaye de Sept-Fons, d'Orval et de Tamié. Mais la Révolution française donna un coup terrible aux maisons religieuses. Il n'y avait de salut, pour la Trappe, qu'à l'étranger. C'est pourquoi, au mois de mars 1791, un religieux trappiste, Dom Augustin de Lestranges, avec l'autorisation de son Père Immédiat, l'Abbé de Clairvaux, partit pour la Suisse. Au mois d'avril, il était à Fribourg et sollicitait du gouvernement la permission de s'établir dans le pays. L'évêque de Lausanne, Bernard de Lenzbourg, Abbé d'Hauterive, l'accueillit favorablement. Le sénat de Fribourg examina la requête de Dom Augustin et le 12 avril, il rendit sa sentence. « Il accordait aux religieux de France, écrit Dom Coutray, pour aussi longtemps qu'il serait de son bon vouloir, la jouissance des bâtiments de La Valsainte, ainsi que les jardins et prés de son enclos, aux conditions suivantes : 1° Le nombre des trappistes ne dépassera pas 24, tant Pères que Frères, à moins de permission souveraine. 2° Ils dédommageront le chapelain et le fermier. 3° Ils entretiendront tous les édifices à leurs frais. 4° Ils paieront annuellement trois florins

au château de Corbières pour la jouissance de ces immeubles dont l'Etat se réserve la propriété. 5° Ils rendront chaque année aux seigneurs du Conseil privé un compte exact de leurs recettes et dépenses. 6° Ils n'achèteront jamais de fonds sans autorisation de Leurs Excellences. 7° Ils devront se soumettre aux règlements souverains faits et à faire concernant les religieux. » En effet, la chartreuse de La Valsainte avait été supprimée en 1778. Dom Augustin de Lestranges, avec vingt-quatre de ses frères, vint s'y installer le 1er juin 1791. La chartreuse était dans un état pitoyable à l'intérieur ; les religieux durent se contenter du plancher en guise de couchette ; ils n'avaient pas de quoi vivre. C'était un véritable retour à la pauvreté des fondateurs de Cîteaux. En 1794, le pape Pie VI chargea le Nonce Pierre Gravina de constituer les Trappistes en congrégation, de leur donner un chef. Dom Augustin de Lestranges fut élu Abbé. Le 8 décembre, le Nonce promulgait le décret pontifical qui érigeait La Valsainte en abbaye et en chef-lieu de la congrégation. La communauté essaima bientôt en Espagne, dans les Pays-Bas, en Westphalie, en Piémont, en Angleterre. Mais les Trappistes ne purent pas jouir longtemps de la tranquillité de La Valsainte. Au début de 1798, les troupes françaises entraient dans le pays de Vaud. L'Abbé de Lestranges comprit le danger ; il se décida à émigrer avec ses moines et ses religieuses de Suisse. Il choisit de se rendre en Russie. Le tsar Paul Ier leur concéda quelques anciens monastères. Après les défaites infligées aux Russes par les Français, à Zurich, en mars 1800, le tsar ordonnait à tous les émigrés de sortir de l'empire. Les Trappistes partirent aussi et séjournèrent au bord de l'Elbe et ailleurs. En 1802, la paix étant rétablie, Dom Augustin songea à rentrer à La Valsainte. Le gouvernement aurait rejeté sa demande si le peuple n'était intervenu pour réclamer le retour des religieux. La permission fut accordée le 5 mars 1802. Quelques moines arrivèrent ; mais le 3 août 1802, le Conseil d'exécution du gouvernement helvétique intimait aux Trappistes l'ordre de quitter la Suisse dans les

deux mois. Le gouvernement helvétique ayant été renversé, Napoléon donna à la Suisse l'Acte de Médiation. Quatre-vingt-sept Trappistes s'installèrent alors tranquillement à La Valsainte au début de mai 1803. Ce n'était pas encore la fin des tribulations. Les Trappistes de la Cervara, près de Gênes, avaient prêté serment de fidélité aux constitutions de l'empire en 1810. On sait que le 6 juillet 1809, Napoléon avait fait enlever Pie VII et l'avait enfermé à Savone. Dom Augustin estima que le serment prêté par ses frères d'Italie était une faute et il les pria de se rétracter: ce qui fut fait le 16 juillet 1811. Napoléon, furieux, expédia, le 28 juillet du même mois, un décret supprimant les couvents de la Trappe dans tout l'empire. Dom Augustin, qui avait été arrêté à Bordeaux, en juin 1811, et qui avait réussi à s'échapper, était à La Valsainte... Sachant ce qui l'attendait, il fila en Allemagne grâce à l'entremise du Nonce en Suisse. L'ambassadeur impérial reçut l'ordre de le faire arrêter. On fouilla La Valsainte: en vain. Dom Augustin avait gagné Riga, d'où il s'embarqua pour l'Angleterre; il se rendit enfin en Amérique où quelques frères l'avaient devancé. L'Empereur n'ayant pu atteindre son principal ennemi, s'en prit au couvent. Il demanda au Conseil de Fribourg la suppression de La Valsainte. Il fut servi et le 7 décembre 1811, les Trappistes vidaient le couvent. Ils rentrèrent encore une fois à La Valsainte à la chute de Napoléon. Mais les exigences du gouvernement les contraignirent à quitter définitivement le pays de Fribourg. C'était le 13 décembre 1815. Dom Augustin avait racheté l'abbaye de la Trappe. La liberté était revenue; l'Ordre se répandit en France, en Belgique, en Hollande, en Angleterre, en Allemagne; il prit même racine dans les autres continents.

Mais à tous ces monastères manquait l'unité. A diverses reprises, en 1834, en 1870, on lança un appel à l'union. En 1891, à l'occasion du huitième centenaire de la naissance de saint Bernard, tous les Abbés trappistes se réunirent à Fontaines-les-Dijon et décidèrent de travailler efficace-

ment à l'unité. C'était aller au-devant du désir de Léon XIII Le 20 juillet 1892, le Souverain Pontife promulguait un décret par lequel il convoquait à Rome le Chapitre général de l'Ordre de Cîteaux. La Commune Observance pressentie préféra s'en tenir au statu quo. L'Etroite Observance répondit à l'appel du Pape. C'est à Rome qu'on réalisa l'unité tant souhaitée. Toutes les congrégations de l'Etroite Observance la désiraient. C'est pourquoi, à partir du mois de mai 1892, l'Etroite Observance forme un Ordre autonome appelé officiellement « Ordre des Cisterciens Réformés ou de l'Etroite Observance ». Les monastères sont unis entre eux par la Charte de charité ; l'autorité suprême réside dans le Chapitre général ; la filiation marque le lien de subordination des différentes maisons entre elles. Les visites se font chaque année par le Père Immédiat. L'observance est uniforme : jeûnes, abstinence, veilles, travail manuel. C'était la restauration de l'Ordre de Cîteaux.

A côté des cisterciens réformés ou de l'Etroite Observance, il existe encore les cisterciens de la Commune Observance qui groupe, sous un supérieur général unique, quatre congrégations : la congrégation de Saint-Bernard d'Italie, la Commune Observance de Belgique, la province d'Autriche-Hongrie et la congrégation de Suisse-Allemagne. Ces congrégations, bien que soumises au même chef, ont chacune leur régime particulier. Elles ont gardé à peu près le genre de vie approuvé par le pape Alexandre VII, en 1666 : la Règle cistercienne avec certaines mitigations. Quant à la Moyenne Observance, elle n'a pas adopté tous les adoucissements apportés à la Règle, mais elle n'est pas retournée non plus à la sévérité primitive.

Telle est, esquissée à grands traits, l'histoire de l'Ordre de Cîteaux. Le pays qui forme la Suisse actuelle a donné asile à de nombreux monastères cisterciens d'hommes ; le plus ancien est celui de Bonmont, dans le diocèse de Genève, fondé vers 1123 par les seigneurs de Divonne et qui suivit la Règle de Cîteaux à partir du 7 juillet 1131. Cette abbaye était fille de Clairvaux ; elle fut supprimée au moment de

l'invasion du Pays de Vaud par les Bernois en 1536. En 1129, Girard de Faucigny, évêque de Lausanne, céda à un moine venu de Bellevaux, en Bourgogne, le terrain nécessaire à l'érection d'un monastère qui fut celui de la Grâce-Dieu, consacré le 25 mars 1135. Il fut ensuite transporté au lieu appelé Montenon ou Montheron, au bord de la rivière appelée Théla ; il prit alors le nom d'abbaye de Montheron ou de Théla. L'abbaye bourguignonne de Cherlieu essaima à son tour dans le diocèse de Lausanne. En 1134, l'évêque Guy de Maligny remet aux cisterciens de Cherlieu le terrain de Hautcrêt, auprès d'Oron, pour y établir une nouvelle communauté. Montheron et Hautcrêt disparurent également en 1536. Enfin, dans le canton de Fribourg, Guillaume de Glâne, dernier descendant mâle de la famille de ce nom, fonda l'abbaye d'Hauterive où des moines venus de Cherlieu s'installèrent définitivement le 25 février 1138. Cette abbaye a joué un grand rôle dans le pays, car elle fut un centre de vie religieuse et une école de civilisation. Spirituellement et matériellement, Fribourg doit beaucoup aux religieux d'Hauterive. Malheureusement, les moines furent chassés par le gouvernement radical de 1848. Dans la Suisse alémanique, on rencontre aussi plusieurs fondations cisterciennes. Frienisberg doit son origine au comte Udelhard de Soyhières ; fondé vers 1131 et ouvert par des moines venus de Lucelle, il fut consacré le 15 mai 1138. Ce couvent qui se distingue au XVe siècle par la fabrication d'actes faux, possédait un domaine très vaste qui passa à l'Etat de Berne en 1528, au moment de la Réforme. L'abbaye-mère de Frienisberg, Lucelle, vit le jour vers l'année 1124. Elle était la fondation des trois frères Hugues, Amédée et Richard de Montfaucon. Elle fut ruinée définitivement par des soldats, en 1792, au moment de la Révolution française. Cette abbaye, très prospère, créa une soixantaine de monastères, parmi lesquels Saint-Urbain, dans le canton de Lucerne, qui est dû à la générosité de Lütold, Werner et Ulrich de Langenstein et de leur beau-frère Arnold de Kapfenberg. Elle s'ouvrit

aux cisterciens en 1194 et fut supprimée par le gouvernement de Lucerne, après la défaite du Sonderbund, le 13 avril 1848. L'abbaye d'Hauterive essaima à son tour, moins de cinquante ans après sa fondation, et installa une nouvelle communauté cistercienne à Kappel, dans le canton de Zurich. Les nobles d'Eschenbach, Conrad Abbé de Murbach et ses deux frères, Ulrich prévôt de Lucerne et Walther de Schnabelbourg en furent les premiers bienfaiteurs. Selon les chronologies concordantes, la communauté fut établie le 29 juin 1185. Les premiers religieux vinrent d'Hauterive et le premier Abbé paraît avoir été Guillaume de Dirlaret qui était peut-être le même personnage que ce Willelmus Altaripensis célèbre en Allemagne comme prédicateur. Comme beaucoup d'autres couvents, Kappel fut sécularisé à la Réforme. La plus jeune des abbayes cisterciennes d'hommes, sur le territoire suisse, est celle de Wettingen. Elle se rattache au comte Henri de Rapperswil, dit Wandelber. A la suite d'un vœu, dit la légende, qu'il aurait fait pour être sauvé d'un naufrage, pendant un pèlerinage en Terre Sainte, il aurait promis de construire un monastère. Une étoile lui serait apparue, en signe d'espoir, et le couvent, qui fut incorporé à l'Ordre de Cîteaux, porta le nom de Maris Stella qui se rencontre dans les plus anciens documents relatifs à l'abbaye. Le fondateur prit l'habit des moines et mourut dans la maison fondée par lui en 1246. En 1529, ce couvent faillit être supprimé car la majorité des religieux passa à la Réforme. Supprimé le 13 janvier 1841, lors de la célèbre affaire des couvents d'Argovie, il se reconstitua à Mehrerau, près de Bregenz; il subsiste encore aujourd'hui. La Fille-Dieu dont nous nous proposons de retracer l'histoire eut des relations suivies ou transitoires avec la plupart des abbayes cisterciennes d'hommes de notre pays.